

De même au cours des intoxications aiguës ou contre les accidents paroxystiques des intoxications chroniques. Le delirium tremens, traité essentiellement par la balnéation tiède, bénéficie de l'usage du bromure associé au chloral: 50 centigr. de chaque, toutes les heures, en solution, jusqu'à effet calmant. On en fait un usage analogue dans le cocaïnisme.

Divers états convulsifs peuvent être justiciables du traitement symptomatique par le bromure, à faible dose, associé au chloral, en particulier la *tétanie*. Au contraire, contre l'éclampsie, le tétanos, le strychnisme, il n'est plus guère indiqué.

Son action modératrice sur le système moteur est encore utilisée au cours de la manie aiguë, dont l'agitation peut être combattue utilement par les doses journalières de 3 à 6 gr., en outre de la balnéation.

Elle peut encore être dirigée contre l'*éréthisme cardiaque*, dans certaines formes de palpitations, en dehors, bien entendu, de toute lésion valvulaire ou myocardique et de troubles d'origine digestive. Le bromure se donne alors à doses plus faibles: on peut également prescrire, dans ces cas, le camphre monobromé: 2 à 4 pilules de 5 centigr. Rappelons que l'action anti-aphrodisiaque particulière attribuée à ce dernier paraît assez illusoire et, en tous cas, pas supérieure à celle des autres bromures.

La médication bromurée donne également quelques résultats dans le tremblement d'origine émotive, dans la *maladie de Basedow*. Mais, ici, il semble intervenir de façon indirecte, par son action importante sur l'excitabilité cérébrale. C'est elle qui justifie son emploi, réservé à certains cas, comme sédatif et hypnotique. A dose faible, 50 centigr. ou 1 gr., il diminue l'excitabilité intellectuelle, l'hypéridéation automatique de l'insomnie. Aussi s'adresse-t-il aux insomnies non douloureuses, en préparant au sommeil. Son emploi passager peut aider à la *rééducation des insomniques*. De même associé au chloral, il est parfois utile pour modérer l'*éréthisme psychique* chez des obsédés, chez quelques délirants chroniques.

Pour certains cas d'*anxiété nocturne légère*, on prescrira avec succès:

Extrait de jusquiame.....	} à 20 ctgr.
Extrait de chanvre indien.....	
Hydrate de chloral.....	} à 20 gr.
Bromure de potassium.....	
Eau distillée.....	q. s. p. 100 cmc.

1 cuillerée à café le soir.

Dans les insomnies d'origine toxique, le bromure est le moins nocif des sédatifs; encore l'assoupissement qu'il procure est-il souvent suivi d'un réveil pénible, avec angoisse. C'est pourquoi il n'est guère indiqué dans les neurasthénies, si fréquemment d'origine auto ou héréro-toxique: le repos passager s'accompagne d'une dépression nouvelle.

Enfin, il apparaît à peu près inefficace contre les diverses manifestations motrices des hystériques.

4° Contre-indications. On suspendra chez les épileptiques le traitement bromuré au cours des maladies infectieuses aiguës, lors de l'apparition d'un état de mal.

On s'en sera amené à le réduire ou à l'interrompre en cas de troubles gastriques, d'accidents cutanés persistants ou d'obtusion psychique accentuée.

On ne l'entreprendra pas chez des sujets atteints d'insuffisance rénale ou de dépression cardio-vasculaire.